Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 6 FEVRIER 2009

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **29 janvier 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **29**.

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le six février, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / Réalisation de la cuisine centrale
- Révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur une révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement mise en place pour la réalisation de la cuisine centrale par délibération en date du 21 septembre 2007.

Le prévisionnel de dépenses est le suivant :

Montant de l'opération :	**2 901 131.10**
Montant consommé sur les exercices précédents hors AP/CP :	263 379.14
Montant consommé en AP/CP :	1 394 608.96
Montant porté en restes à réaliser 2008 :	32 143.00
Total :	1 690 131.10
Reste à budgéter :	**1 211 000.00**

MAIRIE DES AVIRONS

Il est proposé au conseil municipal de réviser le montant de l'AP/CP correspondant aux marchés de travaux :

• Nouveau montant de l'autorisation de programme : 2 605 608.96 €
• Montant des crédits de paiements :
. En section d'investissement du budget Ville
. Dépenses
Chap. 23 – Immobilisations en cours
. Art. 2313-F.251 – Construction
. Exercice 2009 + 1 211 000.00 €

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue **(1 abstention : M. GRONDIN Jacki)** :

• Décide de voter le nouveau dispositif d'autorisation de programme et de crédits de paiement de l'opération **« Réalisation de la cuisine centrale »,** tel que proposé

• Autorise l'inscription du crédit de paiement au Budget Primitif 2009.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVRONIS